



D.2019.06.05.6.4

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE

Séance du 05 Juin 2019

6 - AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES

6.4 - Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2018

L'an deux mille dix-neuf, le cinq juin à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel			X
BRIAND Sacha	X (point 1.1 et du point 6.1 au point 6.3)	X (M. Del Borrello a/c du point 1.2 jusqu'au point 5.3 et du point 6.4 jusqu'au point 8.2)	
CARNEIRO Grégoire		X (M. Trautmann)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M. Grass)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline			X
SUAUD Thierry			X

En application des dispositions de l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et aux délégations de service public, les collectivités territoriales et leurs groupements doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières.

S'agissant plus particulièrement des syndicats mixtes, cette obligation apparaît désormais à l'article L. 5722-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le bilan des acquisitions et des cessions des biens immobiliers effectuées directement par le SMTC figure en annexe 1.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

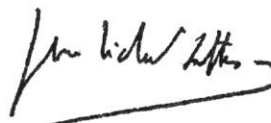
ARTICLE 1 : DECIDE de prendre acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées directement par le SMTC au cours de l'exercice 2018 et figurant en annexe 1.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera annexée au Compte Administratif de l'exercice 2018.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

ETAT DES ACQUISITIONS EFFECTUEES DIRECTEMENT PAR LE SMTC AU 31 DECEMBRE 2018

	Parcelle	Lot de volume	Consistance	Surface en m ²	Montant	Signature	Date du Comité Syndical
	841 AB 275		Terrain	64	5 760	16/02/2018	24/05/2017
	841 AB 277		Terrain	836	75 240	16/02/218	24/05/2017
	831 AY 1300		Terrain	740	32 000	15/03/2018	04/10/2017
	843 BE 156		Terrain	406	6 090	29/06/2018	22/11/2017
	843 BE 155		Terrain	441	0	28/09/2018	11/07/2018

TOTAL ACQUISITIONS

2 487

119 090

ETAT DES CESSIONS EFFECTUEES DIRECTEMENT PAR LE SMTC AU 31 DECEMBRE 2018

	Parcelle	Lot de volume	Consistance	Surface sur altitude en m ²	Montant	Signature	Date du Comité Syndical
	843 BE 156		Terrain	406	0	28/09/2018	11/07/2018

TOTAL CESSIONS

0